

## **Bulletin de Santé du Végétal – Olivier - Languedoc-Roussillon du 0710//2015**

Rédacteur : Jean-Michel Duriez – AFIDOL

Comité de rédaction : Bernard Assenat (CA 30) , Hélène Lemoine (CA 34), Marie Singer (CIVAMBIO 66)

### ***Mouche de l'olive (Bactrocera oleae)***

La mouche est présente dans tous les secteurs oléicoles dans le Languedoc-Roussillon. Les captures sont à un niveau élevé.

Le développement de larves dans les olives est confirmé dans la plupart des secteurs, mais à des taux généralement inférieurs à 5 % dans les vergers protégés.

Nous devons dorénavant commencer à prendre en compte la fin de la date de récolte prévue pour estimer le seuil de risque.

Dans les vergers dans lesquels la fin de la récolte est prévue avant le 10 novembre, nous sommes en dessous du seuil de risque.

Dans les autres vergers, nous sommes généralement au-dessus du seuil de risque.

Une observation de la situation dans votre verger est plus que jamais indispensable avant toute décision d'intervention.

Pour vous y aider :

- Les informations sur les captures sont consultables sur Gestolive. : <http://afidol.org/tracoliv> en cliquant sur « Consulter les cartes » puis « Relevés mouche de l'olive ».

- Le Centre Technique de l'Olivier a édité une fiche permettant de reconnaître les dégâts de mouche sur l'olive : [http://afidol.org/Fiche\\_Photos\\_Degats\\_mouche.pdf](http://afidol.org/Fiche_Photos_Degats_mouche.pdf)

- Les informations sur le suivi des dégâts de mouche sont consultables sur Gestolive. : <http://afidol.org/tracoliv> en cliquant sur « Consulter les cartes » puis « Suivi des dégâts de mouche ».

Le piégeage massif sans insecticide permet de diminuer le nombre de mouches dans le verger : <http://afidol.org/piagemouche>.

### ***Oeil de paon***

D'après le modèle de prévision de l'œil de paon du SRAL PACA, de nouvelles taches doivent encore apparaître si les arbres n'ont pas été correctement protégés en septembre.

### ***Xylella Fastidiosa***

À ce jour aucune détection de la bactérie sur olivier n'a été faite. Le réseau de vigilance est en place (voir BSV n°1 / 2015).

Lire la note nationale du Ministère de l'Agriculture : [http://afidol.org/Xylella\\_fastidiosa\\_Note\\_nationale.pdf](http://afidol.org/Xylella_fastidiosa_Note_nationale.pdf)

La Commission Européenne a diffusé une fiche d'information sur Xylella fastidiosa sous forme de questions / réponses : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-15-5346\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-5346_fr.htm)